



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réseaux

Question écrite n° 5883

Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies sur le développement de l'Internet dans les collectivités locales. Elle lui rappelle que, lors des quatrièmes rencontres de l'Internet portant sur « l'impact de l'implantation des nouvelles technologies dans les collectivités », elle a rappelé l'intérêt du Gouvernement pour les NTIC et sa volonté de répondre aux besoins de proximité et d'information personnalisée de nos concitoyens. Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures elle entend privilégier pour répondre à cette ambition.

Texte de la réponse

Les collectivités locales ont un rôle important dans le développement de l'Internet et de ses usages. Elles sont au plus près des besoins d'information de nos concitoyens, et sont à même d'identifier les services et usages de l'Internet les plus utiles pour eux. Le Gouvernement favorise l'implication des collectivités locales dans les NTIC par des mesures de divers ordres. Tout d'abord, il a annoncé au CIAT du 13 décembre 2002 un assouplissement des modalités d'intervention des collectivités locales dans les réseaux de télécommunications, ainsi que la création d'un fonds de soutien aux projets d'accès et d'usages utilisant les technologies haut débit alternatives. Ensuite, le Gouvernement a annoncé son intention de redynamiser la politique des points d'accès publics à l'Internet, en y associant les collectivités locales sous la forme d'une charte des accès publics à l'Internet. Enfin, en ce qui concerne les sites et portails d'information des collectivités locales, un accord dit de comarquage a été signé entre l'Etat et les collectivités locales permettant à celles-ci d'utiliser au mieux sur leurs sites Internet les informations des sites de l'administration électronique d'Etat, et répondant par là même à un besoin d'information au plus près de l'utilisateur.

Données clés

Auteur : [Mme Marcelle Ramonet](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5883

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 2002, page 3961

Réponse publiée le : 17 février 2003, page 1260